

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 24 novembre 2022 à 18 heures -

Présents : Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, GOUJON Sophie, OMER Mathieu, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. OUVRY Jean-François (pouvoir à M. GORGIBUS), M. CALTERO Claude (pouvoir à M. CABIN), M. POLINSKI Luc (pouvoir à M. LEBOIS), Mme DESERT Claire (pouvoir à Mme LE PAIH), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme BRETTE), Mme POURCHAUX Déborah (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CORUBLE Martine a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. AUGER explique qu'il présidera la séance, car M. le Maire, est testé positif au Covid ; il assistera et participera au conseil municipal, de son bureau, par visio-conférence et a donné son pouvoir à M. GORGIBUS.

Communication des décisions prises par le Maire

M. AUGER fait part de 1 décision prise depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020

Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 05 octobre 2022

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 05 octobre 2022

Mme DUJARDIN souligne la fidélité des propos rendus dans le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu de la commission « Développement durable » - Séance du 14 octobre 2022 – Rapporteur M. CABIN

M. LEPREUX demande le coût que vont représenter les économies réalisées par les modifications de l'éclairage public.

M. CABIN répond qu'une économie de 50 % sera réalisée sur les nouvelles armoires mais que le total représentera certainement plus.

M. DISTANTE précise que l'information communiquée lors de la réunion était une diminution de coût de 19 000 € à 2 500 € pour les nouvelles armoires.

Mme CHICOT souligne qu'une communication sera à faire auprès de la population pour expliquer les mesures prises au niveau de l'éclairage public.

Mme JOUOT suggère l'organisation d'une réunion publique d'information.

Mme DUJARDIN annonce l'absence de lumière dans le quartier du Stade Douville et précise que l'information a été communiquée au Service Technique, elle insiste sur la communication à avoir sur l'éclairage public, qui est hyper importante.

Mme JOUOT ajoute qu'il conviendra d'informer la CCCA, gestionnaire des armoires installées sur la Zone d'Activités ainsi que les bailleurs et les immeubles en co-propriété, des ajustements prévus sur la commune.

Mme CORUBLE demande si les caméras de vidéoprotection fonctionnent malgré la baisse de l'éclairage.

M. GORGIBUS répond que cela n'a pas d'incidence sur leur fonctionnement.

Arrivée de M. LEBOIS à 18 h 30

M. LEPREUX demande ce qui est prévu pour la Place du marché.

M. CABIN répond que les parkings resteront éclairés.

Mme JOUOT demande quand ces mesures seront mises en œuvre.

M. CABIN explique que l'arrêté municipal sera transmis à la CCCA, au SDE 76 et à l'entreprise qui se chargeront de son application au plus tôt.

Concernant le règlement de la vente d'arbres communaux, Mme JOUOT précise qu'elle souhaiterait que soit ajouté à l'article 5 « bois communal de second choix pour un usage exclusivement personnel ».

M. DISTANTE demande que cet article soit également complété par personnes intéressées « valeriquaises ».

M. CABIN explique que le bois est également proposé aux agents communaux qui ne résident pas tous dans la commune et propose d'inscrire à l'article 5 du règlement : « agents communaux ou personnes intéressées valeriquaises ».

M. DISTANTE demande que les acheteurs prouvent qu'ils sont propriétaires d'un poêle ou d'une cheminée en fournissant un certificat de ramonage.

M. OUVRY intervient et explique que le règlement est à adopter tel qu'il est présenté ou si nécessaire il est possible de retirer ce point de l'ordre du jour pour le retravailler en commission.

Délibération : Règlement sur la vente des produits des arbres communaux

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – Abstention : M. DISTANTE

Délibération – Concours « St Val' Maisons – Jardins fleuris » de la ville de Saint Valery en Caux - Dotations

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu de la commission conjointe « Développement durable » et « Sécurité - Travaux », séance du 31 octobre 2022 – Rapporteur M. CABIN

Mme CHICOT déclare que le dossier présenté est obsolète sur plusieurs points et qu'il est à réétudier, sinon la commune s'engage dans un processus qui va être interdit et devra être changé.

Mme JOUOT remarque concernant les bornes, que 15 % restent à la charge de la collectivité, cette somme sera donc à prévoir au budget de la collectivité.

M. DISTANTE explique que les 15 % sont pris en charge par le SDE 76, et demande quel sera le fournisseur.

M. CABIN répond qu'il s'agit de TOTAL ENERGIE.

M. OUVRY explique que la commune n'a aucun contact avec le fournisseur d'énergie, le seul intermédiaire dans ce dossier et le Syndicat de communes qui travaille au nom et dans l'intérêt des communes.

Il précise que la commune seule ne pourrait financer ces installations et qu'un Syndicat intercommunal a la capacité de s'adapter aux changements techniques et politiques.

Mme JOUOT remarque qu'il y avait de nombreux absents lors cette commission qui était programmée trop tôt pour les personnes qui travaillent et qu'en général les dernières commissions ont été programmées trop tôt ou pendant les vacances.

Délibération – Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime

Adopté à la majorité – Contre : Mme CHICOT, Mme DUJARDIN, Mme JOUOT, Mme POURCHAUX

Compte-rendu de la commission « Urbanisme – Développement économique - Communication », séance du 02 novembre 2022 – Rapporteur M. AUGER

Mme DUJARDIN souligne la fidélité des propos rendus dans compte-rendu de commission.

M. DISTANTE souligne, page 4, que c'est M. LEPREUX qui a évoqué un hôtel 4 étoiles.

Mme DUJARDIN précise son intervention concernant le stade Douville : « *le stade Douville est occupé actuellement par le foot et le rugby. Même si nous pouvons éventuellement pour l'avenir envisager une autre destination du secteur, je suis contre une nouvelle densification. C'est un poumon vert pour le quartier* ». Elle ajoute « *qu'il faudrait envisager peut-être plutôt un petit jardin public plutôt* ».

Mme DUJARDIN souhaite apporter les précisions suivantes au compte-rendu :

Ensuite, dans le paragraphe B- stationnement et place de la voiture : entre les deux interventions de Grégoire Auger, après Mr Dufour, derrière : « une des solutions est de laisser la voiture en périphérie... » je suis intervenue sur la liaison bus indispensable : « il faudra absolument prévoir des bus car les trajets à pied ou en vélo peuvent être difficiles pour certains ».

C'est là où Grégoire a repris : « l'idée de parking en périphérie suppose une liaison par bus... ».

J'ai précisé également : « Sophie Goujon a parlé de la liaison par train. J'avais relayé son propos lors de la réunion. En effet, le train doit rester un objectif ».

Page 4, fin de page, dans les axes consensuels que je propose de retenir, rajouter après « le besoin de parking dans son ensemble »: «... mais plutôt en périphérie ».

Dernière page, 5, dans la synthèse en gras, j'ai indiqué en séance hier soir que sur le stade Douville, je rappelais que : « je n'étais pas d'accord sur ce point, même à moyen ou long terme. A évaluer pour de futurs usages certes mais sans oublier de ne pas densifier le quartier à nouveau ».

Enfin, toujours dans la synthèse à la fin, j'ai rappelé que « notre maire nous demande d'être ambitieux, donc cela suppose aussi de tout faire pour obtenir le futur projet du conservatoire communautaire dans notre commune puisque cela complétera l'offre culturelle ».

Mme JOUOT demande si l'étude de la CCCA au sujet des logements vacants a été réalisée et s'il y a des résultats.

M. AUGER répond qu'il n'a pas connaissance de résultats pour l'instant.

Mme JOUOT fait part des points suivants à évoquer dans le cadre de la commission :

- Les résidences secondaires qui représentent ¼ des résidences du territoire
- L'artificialisation des sols
- L'intérêt de la construction de logements si la commune n'offre pas d'emplois
- La biodiversité
- La résilience alimentaire (objet d'une délibération de la CCCA en juin 2022)

M. AUGER fait un point sur la réunion du 18 novembre dernier dont l'objet était l'élaboration du PLUI. Il explique que notre PLU va servir de socle au PLUI et qu'il est important dès maintenant d'identifier de façon exhaustive tous les bâtiments qui ont un caractère patrimonial et architectural intéressant.

Mme DUJARDIN insiste sur la nécessité, pour l'ensemble des conseillers, de recevoir les informations sur ce sujet et précise « *S'il est logique que cette commission soit fer de lance sur ces questions, en revanche il ne faudrait pas que cela devienne une affaire de « spécialistes ». C'est pourquoi j'avais proposé en réunion à notre maire que l'ensemble du conseil municipal soit associé et impliqué.* »

Délibération– Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune – Bien sans maître menaçant ruine au 80 rue Saint Léger

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu de la commission « Sports – Vie associative - Animations », séance du 03 novembre 2022 – Rapporteur M. GORGIBUS

M. GORGIBUS apporte des informations complémentaires sur les animations qui seront mises en place par la municipalité pour les fêtes de fin d'année. Il annonce que l'U.C.A. est dissoute et qu'il n'y aura pas de quinzaine commerciale.

Mme DUJARDIN demande si la CCCA abonde la subvention versée pour le Téléthon.
M. GORGIBUS répond que la CCCA participe à hauteur de 2 500 €.

Mme DUJARDIN note que la participation de l'Association de Jumelage ne figure pas sur le programme.

M. GORGIBUS explique que 47 associations participent au Téléthon, il n'est pas possible de les citer toutes dans le programme, mais elles seront mises à l'honneur lors des remerciements le dimanche à 18 h au Casino de St Valery en Caux.

Mme JOUOT évoque les commémorations du 11 novembre et s'étonne de l'interprétation du chant des partisans qui est associé à la 2^{ème} guerre mondiale et à la résistance. Elle souligne qu'il faut être vigilant et que les chants doivent être en adéquation avec l'objet de la commémoration.

M. GORGIBUS répond qu'il est attentif au respect du devoir de mémoire et que « La Madelon » a été interprétée en l'honneur des combattants de 14/18, le chant des partisans est intervenu à l'issue de la lecture du discours du Ministre en mémoire des soldats morts pour la France, en 2022, en OPECS.

Mme JOUOT signale qu'elle a été interpellée par des commerçants qui lui ont dit être oublié et ignoré par la municipalité.

Mme TORRES explique qu'ils ont tous été invités à une réunion d'échanges en Mairie mais que seulement 6 ont répondu présents.

Délibération – Cap sur les sports – Subventions 2022 et renouvellement pour 2023
Adopté à l'unanimité

Délibération – Convention d'objectifs avec le Stade Valeriquais Handball – Saison sportive 2022/2023
Adopté à l'unanimité

Compte-rendu de la commission « Education », séance du 03 novembre 2022 – Rapporteur V. CORCEL

Mme MASCRE souligne le peu de conseillers présents lors de la visite des établissements scolaires.

Mme CHICOT évoque la dissolution du SIVOS Drosay-Ste Colombe-Ocqueville-Sasseville et demande si les enfants seront orientés vers les écoles de St Valery en Caux.

Mme CORCEL répond qu'elle n'a pas d'information à ce sujet.

Mme JOUOT explique que la Région ne va plus assurer le transport pour de la restauration scolaire du SIVOS le midi.

Mme CORCEL explique que Mme SONN, l'inspectrice de l'Education Nationale, n'a pas évoqué le sujet.

Mme CHICOT suggère d'interroger les parents d'élèves sur la façon dont ils conduisent les enfants à l'école.

Mme CORCEL répond que l'objet de la présente délibération est, dans un premier temps, d'adopter le regroupement des 2 écoles maternelles. Les parents d'élèves seront informés et consultés dans un deuxième temps, en début d'année.

M. DISTANTE propose à l'issue de la fusion, que les économies réalisées soient communiquées en séance de conseil municipal.

M. AUGER explique qu'une analyse sera faite et communiquée au conseil municipal.

Délibération – Regroupement anticipé des écoles – Programmation 2023/2024
Adopté à l'unanimité

Mme JOUOT demande où en est le contentieux avec le bureau d'étude CICLOP.

M. le Directeur des Services explique que des négociations sont en cours via un cabinet d'avocats.

Mme DUJARDIN espère qu'une solution sera trouvée afin de ne pas dépenser d'argent public en plus.

Compte-rendu de la commission « Finances », séance du 14 novembre 2022 – Rapporteur G. AUGER

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte-rendu.

Convention entre le Théâtre Le Rayon Vert et la Compagne l'Héliotrope-La Vallée pour le dispositif « Ecran vivant » - Année 2022

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Rayon Vert – Décision Modificative n° 01

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Rayon Vert – Annulation partielle de titres

Mme MASCRE s'étonne du manque de justificatif.

M. AUGER explique qu'il n'a pas d'information supplémentaire, il s'agit d'un sinistre ayant eu lieu sous le mandat précédent, en 2017.

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Rayon Vert – Ouverture de crédits par anticipation

Adopté à l'unanimité

Budget principal – Décision Modificative n° 02

Adopté à l'unanimité

Budget principal – Ouverture de crédits par anticipation

Adopté à l'unanimité

Budget principal – Mise à jour de l'Autorisation de Programme « Réhabilitation énergétique de la Gendarmerie »

M. DISTANTE demande si le prêt concernant les travaux de la gendarmerie a été réalisé.

M. le Directeur des Services répond qu'il sera réalisé en 2023 quand les travaux commenceront.

Adopté à l'unanimité

Budget principal – Mise à jour de l'Autorisation de Programme « Regroupement des écoles »

M. DISTANTE constate que le fonds de roulement constitué par la commune a été entamé et s'inquiète de la possibilité pour la commune de rembourser une annuité de 100 000 €/an si un emprunt est réalisé.

M. AUGER explique que les économies réalisées par le regroupement des maternelles devraient rembourser cette annuité.

Adopté à la majorité – Contre : Mme MASCRE, M. DISTANTE

Budget principal – Admission en non-valeur – Créance éteinte – Annulation

Adopté à l'unanimité

Budget principal – Reversement au Syndicat du Collège d'une subvention

Mme CORCEL propose d'ajourner cette délibération. Des informations complémentaires seront demandées au Syndicat du Collège afin de minorer cette subvention.

Budget principal – Attribution d'une subvention à l'association « Transfert »

Adopté à l'unanimité

RH – Contrat d'assurance des risques statutaires

Adopté à l'unanimité

RH – Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale

Mme JOUOT demande les missions utilisées par la commune.

M. le Directeur des Services répond qu'il s'agit notamment de la médecine du travail et du service de paramétrage des bulletins de salaire.

Adopté à l'unanimité

RH – Tableau des effectifs

M. DISTANTE demande si le coût des avancements a été chiffré par rapport au budget.

M. le Directeur des Services répond que l'information n'est pas connue pour l'instant.

Adopté à l'unanimité

RH – Listes des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Adopté à l'unanimité

RH – Evolution des modalités de versement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – Part C.I.A.

Adopté à l'unanimité

RH – Règlement relatif au temps de travail

M. LEPREUX demande si des indicateurs de suivi existent afin d'améliorer le service.

M. le Directeur des Services répond qu'un bilan social existe, qui donne toutes ces informations.

Adopté à l'unanimité

RH – Mise à jour des modalités de télétravail

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

• Mme TORRES s'excuse auprès des membres de la commission solidarité de l'oubli du compte-rendu de la dernière commission du 06 d'octobre à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Mme DUJARDIN remercie Mme TORRES de ses explications et regrette que ce compte-rendu ne figure pas à l'ordre de jour, car les points abordés à l'ordre du jour étaient très importants et intéressants.

Mme TORRES annonce qu'il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

• M. AUGER annonce que la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « SCHEM'ACTEE », objet d'une délibération lors du conseil municipal du mois d'octobre.

• M. AUGER donne la parole à M. le Directeur des Services pour faire un bilan sur la Navette :

- 270 cartes d'utilisateurs ont été éditées à ce jour
- Retour positif des passagers
- 3 à 4 Personnes à Mobilité Réduite utilisent le service
- Satisfaction au niveau trajet/fréquence, amélioration à apporter vers Etennemare
- Point négatif : problème de pannes et de réparation sur le véhicule FIAT.

Mme CORUBLE souligne que la Navette ne passe pas à la R.A. le mardi après-midi pour conduire les résidents à la salle municipale, au Club des Retrouvailles.

Il s'agit d'un service indépendant de la Navette qui n'existe plus.

M. le Directeur des Services explique qu'il va essayer de remédier à cette situation, notamment grâce au véhicule prêté par la CCCA.

Mme DUJARDIN exprime son désaccord et déclare qu'il faut respecter un souci d'égalité vis-à-vis de tous les habitants.

Mme CHICOT souligne que si un avantage est accordé au Club des Retrouvailles, il devra être déduit de sa subvention au titre des aides indirectes.

M. LEPREUX interroge sur le nombre maximum de passagers aux heures de pointe.

M. le Directeur des Services répond qu'il y a rarement plus de 8 personnes en même temps dans la Navette.

M. LEPREUX suggère le remplacement du véhicule actuel par une navette 9 places, qui ne nécessite pas de conducteur avec permis de transport en commun.

Mme JOUOT souligne qu'un mini-bus 9 places ne permet pas d'accueillir de PMR.

• M. GORGIBUS intervient au sujet de la Piscine du Littoral et annonce que des réunions ont eu lieu entre les Services de la Préfecture, l'A.R.S., le Délégué et la C.C.C.A..

Un cabinet d'expert, H2 O, a été missionné pour étudier toutes les possibilités envisageables en l'état.

Un délai de 10 semaines est à prévoir pour la réalisation de l'étude et du rapport qui permettra de se positionner sur le devenir de la piscine.

La réponse appartiendra à la C.C.C.A. qui prendra la décision en responsabilité et connaissance de cause.

M. GORGIBUS précise qu'à la demande du Préfet, la loi « Savoir nager » est appliquée car des créneaux supplémentaires ont été ouverts à la Piscine de la Vallée et des transports mis à disposition des écoles.

Mme MASCRE soulève le problème du temps réel passé dans la piscine.

M. GORGIBUS déclare que des parents ont vérifié et que les élèves bénéficient de séances de 45 mn dans le bassin.

Des créneaux supplémentaires ont également été ouverts à la piscine de Cany pour le public, les cours de natation et les associations.

Concernant l'ouverture du petit bassin de la piscine du Littoral, la réponse de l'A.R.S. est en attente.

M. GORGIBUS annonce que l'ouverture de nombreuses piscines est actuellement soumise au coût des énergies. Des directives de la Préfecture sont en attente en fonction de la capacité de fourniture d'énergie pour l'hiver et de la mise en place d'un plan rouge.

Mme GOUJON pose la question de la budgétisation d'une piscine neuve.

M. GORGIBUS explique que la construction d'une piscine est soumise à une zone de chalandise et aux besoins de cette zone. Une étude est en cours ainsi que pour l'éventuelle création d'une piscine éphémère.

M. GORGIBUS conclut en précisant qu'il reste disponible pour discuter de cette situation avec tout le monde. Un communiqué de presse sera prochainement réalisé.

Mme DUJARDIN, au nom du groupe St Valery au Cœur, remercie M. GORGIBUS pour ces informations auxquelles l'accès est impossible car le groupe ne dispose pas de délégué communautaire.

Mme CHICOT demande si la 2^{ème} fissure apparue récemment n'est pas réparable.

M. GORGIBUS répond que la piscine est ancienne, que cela est techniquement difficile et qu'il faudrait tout casser pour vérifier. Le coût serait très élevé et ne garantirait pas que d'autres problèmes apparaissent à d'autres endroits.

• Intervention de Mme DUJARDIN au sujet d'une motion soumise au vote du conseil municipal et à adresser à Madame Élisabeth Borne, Premier Ministre, si elle est adoptée :

En introduction, en guise de transition idéale avec le sujet de la piscine largement expliqué par Benjamin (et je tiens à le remercier au nom de notre groupe), je voulais vous proposer une motion portée par St Valery au Cœur. Cette motion, si vous décidez de la voter, pourrait devenir celle du Conseil Municipal de notre commune, à l'intention du gouvernement, en l'occurrence Mme Élisabeth Borne, première ministre.

Vous le savez sans doute, un maire sur quatre a décidé de ne pas se représenter au prochain mandat. Particulièrement, dans les zones rurales. Le motif principal est le problème des finances publiques. Nous en parlons souvent ici et, depuis le début du mandat, je n'ai de cesse de répéter que les dotations telle la DGF ne cessent d'être amoindries chaque année. La situation devient extrêmement préoccupante. Il faut réagir.

Motion présentée par Isabelle Dujardin au nom du groupe St Valery au Cœur demandant l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation.

Notre pays traverse une période d'inflation record : gaz, électricité, produits alimentaires, matières premières... Tout augmente dans des proportions que les budgets des communes, comme ceux des ménages, ne peuvent plus suivre.

En parallèle, les moyens accordés aux communes pour assurer leurs missions sont en baisse constante. En cinq ans, les concours financiers de l'Etat en France ont diminué de 50 milliards d'euros. Dans le projet de budget 2023, l'État demande encore une fois aux collectivités un nouvel effort de réduction de leurs finances.

Par ailleurs, au fur et à mesure de ses modifications, cette DGF essentielle à nos budgets, est devenue inéluctable.

Or, l'article 72-2 de la Constitution dispose qu'une dotation comme la DGF n'est pas une subvention, mais une contrepartie que l'État doit aux collectivités territoriales à chaque fois qu'il supprime une imposition dont elles recevaient le produit ou qu'il leur transfère une charge pour l'exercice d'un service public.

En ce sens, la DGF doit être revalorisée chaque année par rapport à l'évaluation des prix et ce, dès 2023 où l'inflation est très importante.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Saint Valery en Caux demande solennellement au Gouvernement d'indexer la DGF sur l'inflation.

La commune de Saint Valery en Caux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique.

Pour toutes ces raisons, notre commune demande qu'à compter de 2023, la DGF évolue au minimum chaque année en fonction d'un indice égal au taux d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages, hors tabac, associé au projet de loi de finances de l'année de versement.

M. LEPREUX souhaite avoir le texte de la motion pour le lire et l'étudier avant de voter.

M. GORGIBUS estime que la motion a du sens pour la commune et les ménages et propose également de l'étudier et de la voter lors d'un prochain conseil.

Mme DUJARDIN approuve et transmettra le texte au secrétariat de la mairie pour une diffusion à l'ensemble des conseillers municipaux.

- M. DISTANTE évoque les coupes de bois au Bois Etennamare.

M. CABIN répond que le bois coupé a été entreposé et va être mis en vente au personnel communal et aux Valeriquais.

M. le Directeur des Services explique que les arbres ont été coupés sans autorisation et qu'ils représentaient un danger pour la population.

Mme JOUOT demande si des sanctions seront prises contre les agents.

M. AUGER répond que cette question ne relève pas du conseil municipal mais sera traité avec le service RH de la mairie.

- M. DISTANTE demande si les Ukrainiens installés sur le territoire bénéficient toujours du statut de réfugiés.

M. GORGIBUS répond que les logements de certaines familles sont pris en charge par les communes et de ce fait celles-ci ne bénéficient pas d'aides. Il ajoute que certaines familles souhaitent avoir plus d'autonomie et établir un projet de vie en France. La CCCA propose dans ce cas d'aider les familles pour faciliter leurs démarches.

Mme TORRES précise qu'une réunion avec tous les intervenants sera organisée début décembre pour faire le point.

- Question diverse posée par Isabelle Dujardin au nom du groupe St Valery au Cœur : « À l'occasion de la réunion publique sur le quai de la Batellerie, organisée par la CCCA, des questions ont été soulevées et des propositions, notamment d'aménagements temporaires le temps des travaux, ont pu être apportées par les habitants ce soir-là. Un mail d'une riveraine présente à cette occasion, a été adressé en mairie à l'intention du maire, pour résumer ses propres propositions. Elle a bien voulu nous en informer. Cela résume à nos yeux assez bien ce que représente la citoyenneté. Notre groupe propose que soient envisagées, débattues, avec les habitants qui le souhaitent, les pistes à suivre, à évaluer.

Tout ceci pose par ailleurs la pertinence de la communication de notre commune qui n'est pas toujours à la hauteur des événements, des enjeux. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, alertés sur ce souci. Or, force est de constater que les problèmes persistent : en effet, à nouveau que faisons-nous concrètement des propositions faites dans l'onglet citoyenneté de Néocity ? Des sujets d'actualité sont abordés sur lesquels, en dépit des votations, il n'est jamais apporté de réponses.

Sur un autre domaine de la communication, si de temps à autre, l'on pense à nous, élu-es municipaux en terme d'informations préalables, en revanche, en dépit de nos nombreuses demandes, nous ne sommes toujours pas informés régulièrement AVANT les réseaux sociaux.

Nous réitérons donc notre demande, qui nous semble pourtant élémentaire. Y compris concernant les mails ou courriers arrivant en mairie à l'intention du maire, avec une demande de diffusion auprès de l'ensemble des membres du conseil municipal, alors que nous n'en avons pas connaissance ! Pourtant, il nous arrive d'être interrogés au marché par exemple et nous avons besoin de ces diffusions. Quelles en sont les raisons ?

Enfin, à nouveau, nous ne comprenons pas pourquoi on nous demande de fournir notre rubrique à insérer dans le journal municipal si tôt. Car, à la lecture de celle de la majorité, il nous apparaît que celle-ci semble plus coller à l'actualité de la sortie du journal pour mémoire : le paragraphe citant le repas des anciens et la distribution des colis (rappel : la date de remise de la rubrique pour les 3 groupes était le 30 septembre dernier. Or, la distribution des colis aux anciens par exemple a démarré les 14 et 15 octobre). C'est donc une preuve qu'il n'y a donc pas équité dans les rubriques ».

M. AUGER répond qu'il n'est pas possible techniquement de répondre aux administrés par le biais Néocity. Il est nécessaire de trouver le moyen de répondre à l'ensemble des questions d'une autre façon.

Mme DUJARDIN déplore le manque de communication des informations aux élus municipaux qui en ont souvent connaissance après les réseaux sociaux.

M. AUGER propose que tous ces thèmes soient évoqués lors d'une prochaine commission Communication.

Mme DUJARDIN souligne que la rubrique à écrire pour le magazine municipal est à rendre trop tôt par rapport à la date de sortie du magazine.

- Mme JOUOT demande si un point peut être fait sur « Petites Villes de Demain » lors d'un prochain conseil municipal.

- Mme JOUOT demande si les dates des conseil municipaux pour le prochain trimestre sont fixées et précise qu'elle souhaiterait qu'une fois fixée ces dates ne changent pas.

Monsieur AUGER lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Jean-François OUVRY